

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juin 2025**  
~~~~~

**MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES
POUR LA COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juin 2025 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 juin 2025.

Étaient présents ou
représentés

M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, Mme Martine LABEUR, M. José MARTINEZ - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Martine BONNET à M. Philippe SALASC, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Robert SIEGEL.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : MARCEL CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique régissant la passation en procédure formalisée d'accords-cadres à bons de commande ;

VU le Code général des collectivités territoriales en particulier son article L1414-2 ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19/05/2025 ;

CONSIDERANT le besoin de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) de renouveler son parc de véhicules de collecte,

CONSIDERANT que le 04/03/2025, la CCVH a procédé au lancement d'un marché relatif à l'acquisition de véhicules pour la collecte de déchets ménagers,

CONSIDERANT qu'en égard au montant prévisionnel de ces acquisitions, la procédure de passation retenue a été celle d'un appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, pour la durée de 1 an renouvelable 3 fois (soit 4 ans maximum au total),

CONSIDERANT que les prestations sont réparties en 4 lots ci-dessous désignés, qui feront chacun l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture d'une benne à ordures ménagères de 14 m3 sur châssis 19 tonnes.
02	Fourniture d'une benne à ordures ménagères de 16 m3 sur châssis 19 tonnes.
03	Fourniture d'une benne à ordures ménagères de 20 m3 sur châssis 26 tonnes.
04	Fourniture d'une benne à ordures ménagères de 16 m3 sur châssis 26 tonnes à grue.

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure, la CAO du 19/05/2025 a décidé d'attribuer :

- le lot 1 relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères de 14 m3 sur châssis de 19 tonnes, à la société MECALOUR GIE
- le lot 2 relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères de 16 m3 sur châssis de 19 tonnes, à la société MECALOUR GIE
- le lot 3 relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères de 20 m3 sur châssis de 26 tonnes, à la société MECALOUR GIE
- le lot 4 relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères de 16 m3 sur châssis de 26 tonnes à grue, à la société MECALOUR GIE

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à signer le marché public de fourniture de véhicules de collecte :
 - * lot 1 relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères de 14 m3 sur châssis de 19 tonnes, avec la société MECALOUR GIE
 - * lot 2 relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères de 16 m3 sur châssis de 19 tonnes, avec la société MECALOUR GIE
 - * lot 3 relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères de 20 m3 sur châssis de 26 tonnes, avec la société MECALOUR GIE
 - * lot 4 relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères de 16 m3 sur châssis de 26 tonnes à grue, avec la société MECALOUR GIE
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce marché.

Transmission au Représentant de l'État N° 3852
Publication le 17/06/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/06/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250616-21959-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL